



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
12/2/9
DOSSIER N°7183**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
LECTURE - SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFREY
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE - SUBVENTIONS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CD2021-04/3/19 du Conseil départemental du 30 avril 2021 adoptant le Schéma départemental de développement de la lecture ;

VU la délibération n° CD2021-12/2/16 du Conseil départemental du 17 décembre 2021 adoptant le règlement d'aides en faveur du développement de la lecture ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **52 890,00 €** détaillé ci après :

Au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier spécialisé de bibliothèque et de l'aide à l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel en bibliothèque : **28 890,00 €**

Collectivité	Description du projet	Coût de l'opération HT	Décision
Commune de Fursac	<p>La Commune de Fursac s'est engagée dans l'aménagement d'un tiers-lieu avec les associations Club du livre de Fursac et Creuse toujours.</p> <p>Ce projet regroupe une médiathèque, un espace numérique, une salle de spectacle, un pôle adolescents, un espace convivial, des bureaux associatifs et des lieux de travail partagés. La médiathèque occupera une surface de 170 m².</p> <p>La commune sollicite l'aide à l'acquisition de mobilier spécialisé de bibliothèque pour son aménagement, et l'aide à l'équipement informatique et audiovisuel en bibliothèque.</p>	115 000,00 €	28 750,00 € (25 %)
Commune de Le Donzeil	Achat de matériel pour l'informatisation de la bibliothèque municipale	280,00 €	140,00 € (50%)
		TOTAL	28 890,00 €

Pour les communes de Fursac et Le Donzeil

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)Au titre de l'aide à la création d'emploi professionnel en bibliothèque : **24 000,00 €**

Collectivité	Description du projet	Coût de l'opération	Décision
Communauté de communes Creuse Grand Sud	Aide à la création d'un poste de direction de la Médiathèque intercommunale et de la lecture publique (1 ETP) Creuse Grand Sud – 3ème et dernière année	42 778,80 €	8 000,00 € (25 % du coût annuel plafonné à 32 000 €)

Communauté de communes Creuse Grand Sud	Aide à la création d'un poste d'animateur (1 ETP) du réseau intercommunal de bibliothèques Creuse Grand Sud – 3ème et dernière année	35 135,52 €	16 000,00 € (50 % du coût annuel plafonné à 32 000 €)
TOTAL			24 000,00 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Jean-Luc LEGER, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Laurence CHEVREUX, Elus Membres Communauté de communes Creuse Grand Sud

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 204 Article 2041481 Op 0038 Fonction 313 (section d'investissement), et Chapitre 65, Article 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET